

Saint-Imier: entre vallon et monts

La commune de Saint-Imier – environ 5100 habitants – se trouve dans le Jura bernois, au pied du Chasseral et du Mont-Soleil. Ses frontières s'étendent jusqu'au Val-de-Ruz au sud et aux Franches-Montagnes au nord. En amont de la Suze, sa voisine est Sonvilier et en aval, Villeret. Ces communes, de quelque 1200 et 900 habitants, lui déléguent la gestion des déchets sur la base d'une convention conclue en 2014.

Anne-Claude Imhoff

Au cours de l'année 2015, le service de voirie a collecté plus de 1000 tonnes – 1078 t pour Saint-Imier – d'ordures ménagères dans les trois communes pour les acheminer à l'usine Vadec, à La Chaux-de-Fonds, selon le plan cantonal de gestion des déchets en vigueur.

Un service de proximité

La commune va bientôt investir dans un nouveau véhicule de ramassage. La collecte communale n'est pas remise en question: les équipes des travaux publics accomplissent chaque semaine un travail de qualité qui offre un service de proximité apprécié par la population. Saint-Imier gère aussi la collecte des déchets verts en porte-à-porte, y compris dans la commune de Villeret et celle de Renan (387 tonnes collectées en 2015 pour Saint-Imier).

Le papier est collecté en bord de routes deux fois par année par les scouts et les jeunes footballeurs. Il est prévu de perfectionner la déchèterie actuelle. Les terrains en mains municipales n'étant pas légion, le site actuel – à proximité de la gare – sera amélioré et développé pour répondre aux attentes de la population. Une fois la rénovation effective, deux communes supplémentaires pourraient adhérer à la convention portant sur l'accès à la déchèterie.

Une déchèterie fréquentée

Saint-Imier n'a pas attendu la nouvelle déchèterie pour améliorer la signalétique du tri. Les pictogrammes figurent d'ailleurs dans le mémo Déchets détachable, inséré au milieu du bulletin annuel d'informations communales. La qualité du tri est en général au rendez-vous. La surveillance de la déchèterie est assurée par un préposé qui travaille à 40% ainsi que par un employé supplémentaire de l'équipe des travaux publics.

Actuellement, la déchèterie ouvre le mercredi toute la journée, le vendredi après-midi et le samedi matin. Parallèlement à



Extrait de la brochure «Les 4 principes de Jackson le sac jaune et ses amis». Les communes disposent de leur propre sac officiel. Celui de Saint-Imier reprend la couleur jaune et l'étoile de son blason.

la mise en service de la nouvelle structure prévue pour 2018, au plus tard 2019, la commune va proposer au personnel de la déchèterie de suivre une formation complémentaire incluant en particulier la gestion de conflits. Dans les faits et même si cela reste rare, les collaborateurs sur place subissent de plus en plus d'altercations verbales ou physiques inadmissibles.

Des conflits en augmentation

La commune a déjà rédigé une note de service précisant la procédure à suivre lors de conflits: garder son calme, prendre à témoin un usager, relever le numéro de plaque, avertir sa hiérarchie... Comme employeur, la commune apporte aussi son aide et encourage le préposé à porter plainte, mais elle ne peut le faire à sa place. L'exploitation de la déchèterie n'a pas de règlement propre. En revanche, une liste des déchets acceptés est à disposition ainsi que le règlement communal.

Les entreprises, assujetties à la taxe déchets pour un montant déterminé sur la base de la nature de leur activité (petit bureau, petite entreprise commerciale ou artisanale, centre de formation, hôpital, etc.), peuvent

utiliser les installations pour les déchets analogues à ceux des ménages (vieux papiers, déchets verts ou vaisselle cassée provenant de la cafeteria, etc.). Pour les déchets spécifiques à l'artisanat ou à l'industrie, les entreprises sont orientées vers d'autres repreneurs, en particulier le centre de tri de Celfor.

La campagne Jackson

Comme partout, quelques pourcentages de la population ne se conformeront aux règles que contraints, mais certains habitants sont juste mal informés ou n'ont pas conscience de la conséquence de leurs petites incivilités. La municipalité de Saint-Imier, en collaboration avec les communes voisines, a donc lancé la campagne «Jackson» pour rappeler les règles élémentaires qu'il convient de respecter afin de conserver un cadre de vie agréable et convivial.

Informations recueillies auprès de **Nicolas Vuilleumier**, chef du service d'urbanisme et mobilité, www.saint-imier.ch